



## Non respect du contrat : CROUS

Par **nana123**, le **03/02/2014** à **17:23**

Bonjour,

Je suis étudiante et j'habite une chambre universitaire de 9m<sup>2</sup> au CROUS. Récemment à cause de conditions d'hygiènes j'ai demandé un transfert dans une autre résidence. La nouvelle résidence m'a contacté pour me proposer un T1 disponible. J'ai accepté l'offre (en transmettant tout les documents nécessaires, caution, documents du garant etc.) et j'ai signé le contrat on m'avait donné une date pour la remise des clés. Par la suite j'ai fait un changement de situation au près de ma CAF en indiquant la nouvelle adresse et j'ai transféré mon assurance habitation. 3 jours avant la remise des clés le service m'appelle pour me dire que l'étudiant qui avait déposé son préavis de départ à changé d'avis et qu'il ne souhaite plus quitté les lieux. Ils me proposent d'attendre que l'étudiant parte pour m'attribuer la chambre et d'annuler tout mes démarches administratives. j'ai refusé en invoquant la force obligatoire du contrat, ils m'ont répondu qu'il ya une loi qui les interdisent d'exclure une étudiant et qu'ils m'ont pas de chambre pour moi. Quelles sont mes droits dans cette situation? Merci de vos réponses.